

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

**DELIBERATION N°CD2025-
04/3/27
DOSSIER N°6799**

**PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET
ITINÉRAIRES (PDESI) RELATIF AUX SPORTS DE NATURE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES
(PDESI) RELATIF AUX SPORTS DE NATURE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU la délibération N° CD2018-12/3/17 du Conseil Départemental du 14 décembre 2018 ;
VU la délibération N°CD2019- 09/3/14 du Conseil Départemental du 27 septembre 2019 ;
VU la délibération N° CP2021-02/5/21 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 26*

février 2021 ;

VU la délibération N° CP2022-02/4/25 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 25

février 2022 ;

VU la délibération N° CD2022-09/3/14 du Conseil Départemental du 30 septembre 2022 ;

VU la délibération N° CD2024-04/3/37 du Conseil Départemental du 11 avril 2024 ;

VU le rapport CD2025-04/3/27 de Madame la Présidente du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- d'approuver la proposition de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) en inscrivant au plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) le site d'escalade du Moulin de Piot (commune de Chéniers) et le site de pêche de l'étang du Moulin (commune du Donzeil), *les descriptifs des sites sont joints en annexe à la présente délibération ;*

- de mettre en œuvre pour ce site les 3 axes d'interventions du PDESI de la Creuse tels que délibérés en Conseil départemental du 22 septembre 2022 ;

Pour rappel : inscrire les Espaces Sites et Itinéraires (ESI) juridiquement conformes, aménager les ESI, promouvoir les ESI.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions avec les collectivités concernées par la pose et l'entretien des panneaux d'informations des sites inscrits au PDESI, reprenant le modèle type figurant en annexe à la présente délibération ;

- de prendre acte de la mise en place du « guide creusois pour des manifestations sports nature écoresponsables » et de contribuer à sa communication.

Pour l'ensemble des propositions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET